



Réautorisation des néonicotinoïdes – Non c'est non !

Le 1^{er} février 2022 est paru au Journal officiel l'arrêté ré-autorisant pour une nouvelle saison l'utilisation de semences de betteraves enrobées au néonicotinoïdes. L'UNAF déplore le retour de ces poisons tueurs d'abeilles malgré leur interdiction européenne, dont la justification pour la réautorisation est bien faible au regard des risques que ces molécules font peser sur les pollinisateurs et l'environnement.

L'Union Nationale de l'Apiculture Française exprime sa forte incompréhension et sa désapprobation face à la réautorisation des néonicotinoïdes sur betteraves pour la saison 2022, alors même que l'année 2021 a été celle du plan pollinisateur et des grandes promesses de protection des abeilles et pollinisateurs face aux causes de leur déclin¹, dont, rappelons-le, les pesticides et les néonicotinoïdes en particulier sont les premiers responsables².

Alors que les députés ont voté à l'unanimité en octobre dernier une résolution demandant au gouvernement de déclarer la sauvegarde des abeilles « Grande Cause Nationale 2022 »³, il serait enfin temps que le gouvernement montre une réelle volonté à les protéger !

Le projet d'arrêté a été mis en consultation publique pendant les vacances de Noël, au cœur de l'hiver le 24 décembre 2021. L'arrêté publié aujourd'hui est la copie conforme de ce projet. Les 23 000 contributions reçues, à plus 90% défavorables à cet arrêté, n'ont absolument pas été prises en considération... L'UNAF a appelé ses adhérents et les défenseurs de la biodiversité à se mobiliser lors de la consultation publique⁴. Elle déplore aujourd'hui que les commentaires remontés montrant les faiblesses des mesures d'atténuation et, entre autres, la présence de cultures attractives pour les abeilles dans la liste des cultures pouvant être replantées dès l'année suivant la plantation de betteraves enrobées aux néonicotinoïdes (haricot, soja et tabac), n'aient pas été pris en compte.

L'UNAF s'est également mobilisée avec sept autres organisations pour envoyer un courrier commun⁵ au Premier Ministre l'enjoignant à ne pas signer de nouvelle dérogation pour la saison 2022. Courrier resté sans réponse à ce jour.

La lutte contre les pesticides tueurs d'abeilles est un des combats historiques de l'UNAF depuis près de 25 ans.... La publication de cet arrêté constitue un recul et une faute historique qui vont à l'encontre des avancées obtenues par le syndicat au fil des ans pour une agriculture plus respectueuse des abeilles et des pollinisateurs sauvages: interdiction française (2016) puis européenne (2018) des néonicotinoïdes, entérinement de cette interdiction par la Cour de Justice de l'Union européenne en mai 2021⁶, reconnaissance par le Conseil d'Etat de l'interdiction française des néonicotinoïdes en juillet 2021⁷ et, plus récemment, confirmation en appel de l'annulation des autorisations de mise sur le marché (AMM) de deux insecticides à base de sulfoxaflor par la cour administrative de Marseille en janvier 2022⁸, venant renforcer le cadre des procédures d'AMM relatives à la protection des abeilles pour l'autorisation de pesticides.

Christian Pons, Président de l'UNAF : « Nous étudierons tous les recours possibles face à cette décision unilatérale de réautorisation des néonicotinoïdes dans les champs de betteraves. Il est inacceptable pour les apiculteurs de subir un nouvelle fois un retour de ces pesticides tueurs d'abeille dans les champs. Inlassablement l'UNAF poursuit son combat qui va dans le sens de l'Histoire. »

Contact presse : pauline.jullien@unaf-apiculture.info Responsable filière et environnement de l'abeille

¹ <https://agriculture.gouv.fr/plan-national-en-faveur-des-insectes-pollinisateurs-et-de-la-pollinisation-2021-2026-0>

² IPBES (2016). The assessment report of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services on pollinators, pollination and food production. S.G. Potts, V. L. Imperatriz-Fonseca, and H. T. Ngo (eds). Secretariat of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services, Bonn, Germany. 552 pages. <https://doi.org/10.5281/zenodo.3402856>

³ https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/15t0678_texte-adopte-seance

⁴ <https://www.unaf-apiculture.info/actualites/mobilisation-contre-le-retour-des-neonicotinoïdes-participez-a-la-consultation.html>

⁵ <https://www.unaf-apiculture.info/actualites/l-unaf-et-sept-autres-organisations-et-syndicats-appellent-le-premier-ministre.html>

⁶ <https://www.unaf-apiculture.info/actualites/victoire-europeenne-pour-l-union-nationale-de-l-apiculture-francaise-et-les.html>

⁷ <https://www.unaf-apiculture.info/actualites/le-conseil-d-etat-met-un-point-final-a-la-contestation-par-l-uipp-du-decret.html>

⁸ <https://www.unaf-apiculture.info/actualites/victoire-de-l-unaf-avec-l-annulation-du-closer-et-du-transform-confirmer-en.html>